



succession tante de mon pere qui est decede

Par **regli5**, le **19/11/2012** à **19:59**

Bonjour,

J'ai une question concernant une succession et donc héritage. En effet il y a une tante de mon père (lui même décédé) qui est décédée dernièrement. Cette tante n'avait pas d'enfants et ces parents ainsi que ces sœurs sont décédés.

> 1er question : s'il n'y a pas de testament, qui sont ces héritiers ? est-ce que c'est ces neveux et nièces vivants ? et également ceux qui sont décédés (par l'intermédiaire de leurs propres héritiers) ?

> 2eme question : s'il y a un testament, le notaire peut il commencer la succession sans l'avoir ouvert ? et si mon père est indiqué dans ce testament est ce moi qui hérite ?

merci de vos réponses